EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux vingt-deux, le 15 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

<u>Présents</u>: Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, HUMBLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, et Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR, Suayib, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy, GANEE Roger,

<u>Procuration</u>: Madame AUSSENAC Laurie donne procuration à Monsieur MATHELIN Jean, Madame MARTZLOFF Laetitia donne procuration à LABELLE Aurélie, Madame NICOLAS Jocelyne donne procuration à Monsieur POILLOT Jérémy,

Absent(s)-excusé(s): Marie-Laure CARTIER

Absent(s)-non excusé(s):/

<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur ERTUGRUL Ali <u>Président de séance</u> : Madame HOSTALIER Valérie



21170 Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM: 15

En exercice: 15 Qui ont délibéré: 14 Date de la convocation: 08/09/2022 Date d'affichage:

08/09/2022

<u>Objet de la délibération</u> : N° 2022-042 – Mise en location de la maison situé rue au 2 rue de la Maison Commune

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu le courrier du 12 aout 2022 indiquant le souhait du locataire actuel de mettre fin au bail le liant à la commune Vu l'annonce paru le 23 aout 2022 indiquant le souhait de la commune de mettre en location cette maison de 65 m2 pour un loyer estimé à 480 €/mois ;

Vu la candidature de Madame Nathalie COURBEZ;

Vu l'avis du Comité Travaux et Patrimoine du 07 septembre 2022 ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : De retenir la candidature de Madame Nathalie COURBEZ

Article 2 : D'autoriser Madame le maire à signer tout document afférent à cette affaire

Nombre de voix pour	13	Abstentions	1
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Le Maire





Valérie HOSTALIER